



Etude  
du **PLU**  
de la **ville**  
de **Kervignac**

PADD - Chapitre 4  
Les mutations  
du PADD

# Sommaire « les mutations »

**Les extensions urbaines déjà programmées**

**Organiser le territoire entre Kervignac et Merlevenez**

- 3 Muter est un concept d'actions fortes
- 4 Muter, c'est aussi prendre le temps
- 5 Muter le stade pour renforcer l'attractivité du bourg
- 6 Muter des terrains au Talhouët
- 7 Construire au Talhouët
- 8 Les mutations du PADD de Kervignac

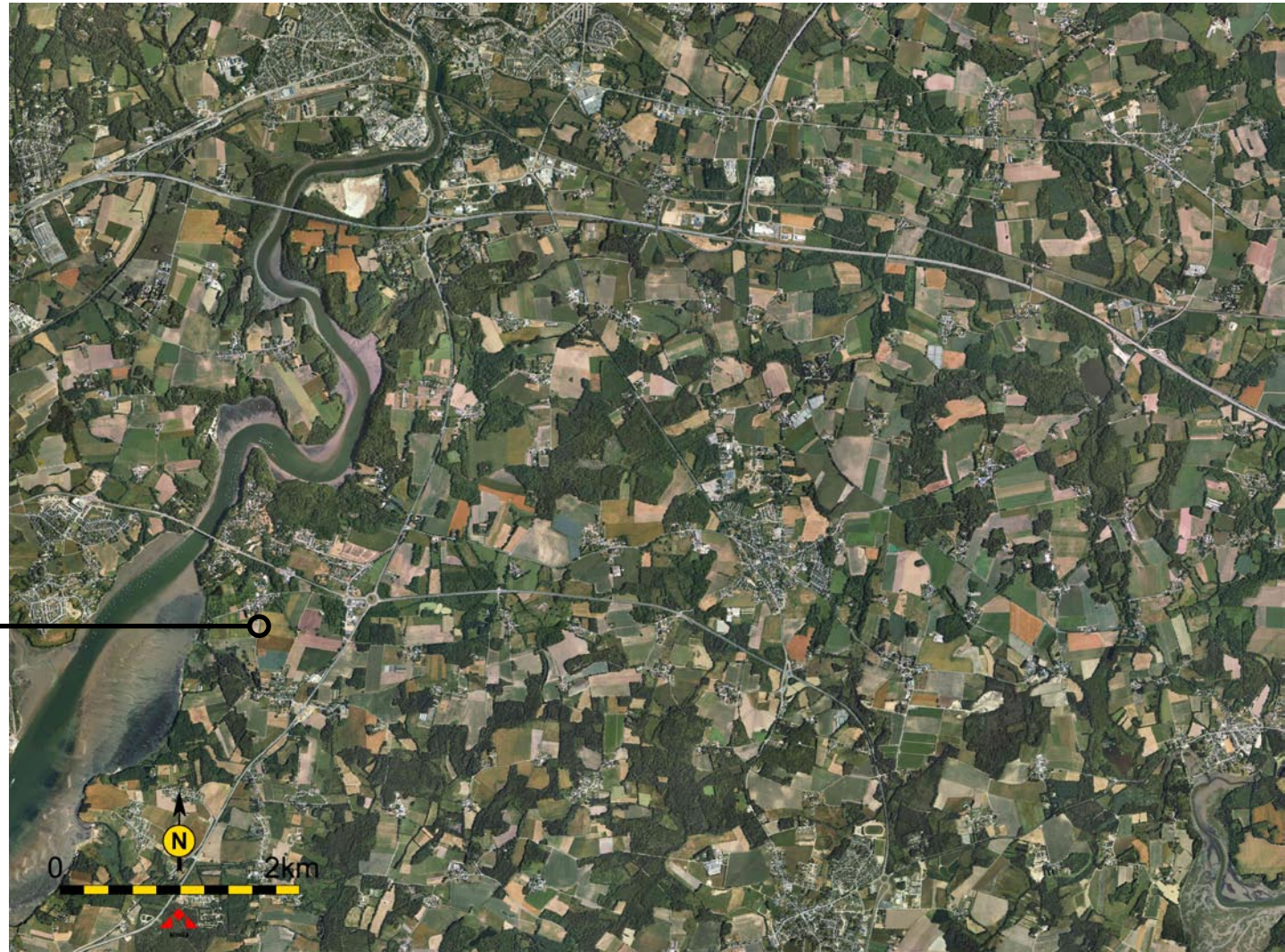


# Muter est un concept d'actions fortes

**Les mutations doivent être sérieusement argumentées.**

« Muter » consiste à donner une nouvelle vocation à des sites, soit parce que leur situation ou leurs usages actuels sont peu utiles à l'intérêt général, soit parce qu'une meilleure utilisation des sols semble préférable et surtout plus efficace.

Un exemple de mutation est celui d'une extension de l'urbanisation sur des terres agricoles.

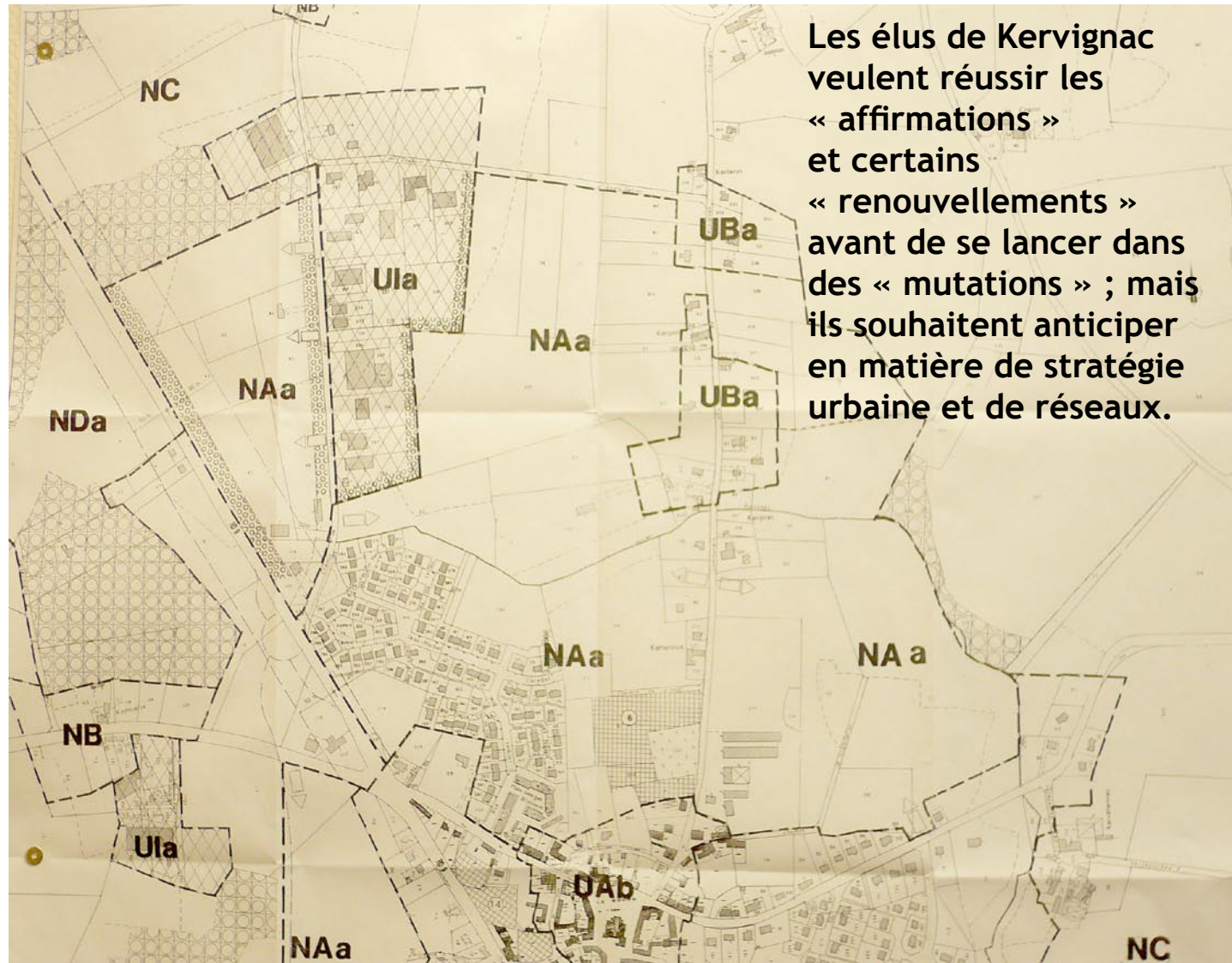


# Muter, c'est aussi prendre le temps

**Le long terme doit aussi figurer dans le PADD et le PLU.**

Les terres agricoles au nord du bourg, classées NA au POS et qui n'ont pas été construites, peuvent être classées en secteur 2 AU au PLU pour donner le temps d'une programmation mieux définie.

L'Ouest du bourg, lui aussi constructible doit être aménagé pour offrir une large ouverture des zones à urbaniser sur la nature.



Les élus de Kervignac veulent réussir les « affirmations » et certains « renouvellements » avant de se lancer dans des « mutations » ; mais ils souhaitent anticiper en matière de stratégie urbaine et de réseaux.

# Muter le stade pour renforcer l'attractivité du bourg

## Renforcer l'habitat dans le bourg

La municipalité a créé un complexe sportif au bout de l'allée des Sports, au Sud du bourg, vers la RD 194. Un parc de loisirs est projeté dans ce secteur. Il serait intéressant d'amplifier ce complexe au bénéfice de Kervignac, de Merlevenez et même d'autres communes.

Dans le bourg, les terrains de sports devant la médiathèque et les écoles n'ont pas vocation à perdurer. Les rapprocher du complexe sportif peut créer des synergies. Ils pourraient avantageusement être construits essentiellement pour de nouveaux équipements.

Le transfert de cet espace sportif ne doit pas supprimer les usages de loisirs sur le site.

**La rue du stade qui relie ce site à la médiathèque offre une belle vue sur l'église et mériterait un embellissement.**



# Muter des terrains au Talhouët

## Compléter le village du Talhouët

Le SCOT autorise l'extension d'urbanisation de l'ordre de 5 ha dans le secteur du village du Talhouët. Un projet est en cours d'étude. Il doit apporter un plus au village et s'inscrire dans le contexte d'ensemble du secteur de Kernours, avec là comme ailleurs 20 % de logement sociaux et des logements de tailles différentes.

Les élus souhaitent une forme urbaine inspirée des villages et intégrant le développement durable.



De plus, une passerelle piéton-vélo reliant le Talhouët à Kernours est souhaitée.



# Construire au Talhouët

*Terrains protégés au SCOT du Pays de Lorient  
et au titre de la « loi Littorale »*



*Secteur de 5 hectares à urbaniser au Talhouët*



